

LES SEGPA B.O. n°18 du 30-04-09

SEGPA : SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE. Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré. Bulletin officiel n° 18 du 30 avril 2009

Ce texte complète la circulaire n°2006-139 et annule et remplace la circulaire n° 98-129 du 19 juin 1998 et la note de service n°98-128 du 19 juin 1998.

Le rôle des Segpa et les modalités d'orientation des élèves sont précisées dans le décret n° 2005 du 23/04 et la circulaire d'application du 29 août 2006.

Cette section accueille des élèves en grande difficulté scolaire principalement à la fin du cycle 3 de l'école élémentaire et s'applique à les amener, à l'issue d'un cursus en 4 ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), vers une formation qualifiante de niveau CAP.

Les collégiens scolarisés en section d'enseignement général adapté (SEGPA) reçoivent une formation qui s'inscrit dans les finalités du collège (validation des compétences du socle commun enregistrée dans le livret de compétences) et qui leur permet de construire un Projet Personnel d'Orientation.

Les compétences se construisent dans toute la durée du collège.

Les objectifs généraux sont semblables à ceux du collège : insertion et appropriation de savoirs en 6^{ème}, développement des apprentissages généraux et parcours de découvertes des métiers en 5^{ème} 4^{ème}, acquisition de compétences et accession à une formation qualifiante en 3^{ème}.

Un enseignement général et des enseignements complémentaires, des démarches et conditions pédagogiques adaptées sont indispensables pour atteindre ces objectifs : proposition des situations d'apprentissages variées, recherche d'intérêt pour l'élève, variété des supports, mise en situation active pour renforcer la motivation et l'investissement.

Cela s'organise à travers :

Des Objectifs :

- Aider l'élève à retrouver la confiance par une image de soi plus positive.
- Se construire et adopter un ensemble de valeurs citoyennes.
- Donner du sens aux apprentissages.
- Amener chaque élève à élaborer en 4ans un projet Personnel débouchant sur une qualification de niveau V (en construisant un socle de connaissances et de compétences pour préparer l'entrée en formation qualifiante et à plus long terme, l'insertion professionnelle.)
- Les élèves de Segpa préparent le certificat de formation générale : CFG.
- Le DNB (diplôme national du brevet) peut également s'envisager pour certains.

Un enseignement et une pédagogie adaptées :

L'effectif de chaque classe est au maximum de 16 élèves.

- a) En 6^{ème} et en 5^{ème} : Les élèves bénéficient d'un enseignement général comportant l'ensemble des matières prévues pour toutes les classes de ce niveau, au collège. Cet enseignement est assuré pour une partie par des enseignants ayant reçu une formation à l'adaptation scolaire et pour une autre partie, par des enseignants de collège (musique, arts plastiques, EPS, anglais, disciplines expérimentales, technologie).

b) En 4^{ème} et 3^{ème} : Les élèves bénéficient toujours de l'enseignement général adapté comme dans les 2 niveaux précédents. Ils découvrent différents champs professionnels dans le cadre des plateaux techniques de leur établissement et de stages d'initiations et d'applications. Là, il ne s'agit pas de se former à un métier mais de répondre à deux objectifs principaux :

- Acquérir des compétences techniques, technologiques et comportementales utilisables dans n'importe quel secteur d'activité.
- Contribuer à l'élaboration d'un Projet Personnel d'OrientatIon (choix d'un métier, choix d'une formation) pour la fin de 3^{ème}.

- Participation conseillée des élèves aux activités proposées dans l'établissement.
- Inclusion possible de certains élèves dans des classes de l'établissement dans une ou plusieurs disciplines.

Un travail important sur le Projet d'OrientatIon :

Développement de certaines compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel grâce à :

- des visites d'entreprises, des forums des métiers
- des mini-stages dans des établissements de formation professionnelle (réseau)
- la recherche d'information et de documentation sur les métiers.
- un suivi individuel du Projet d'OrientatIon
- des stages en entreprises

Un suivi-individualisé qui comprend :

- Un Projet Individuel de Formation
- Une prise en charge par toute une équipe pédagogique et éducative (directeur de la Segpa, enseignants, conseiller d'éducation, médecin, infirmière, assistante sociale)
- Des rencontres régulières (collectives et individuelles) avec les familles.

Accès à une formation professionnelle

Le nouveau cadre réglementaire (protection des jeunes au travail) a des incidences sur les enseignements proposés : interdiction d'utilisation des machines dangereuses prévues par le code du travail.

En conséquence, constitution dans les établissements, de plateaux techniques autour des champs professionnels et constitution de réseaux.

Une grille des horaires minima est fixée dans ce BO.

Perspective d'une formation professionnelle diplômante après la 3^{ème}.

Une qualification de niveau V est recherchée à l'issue de leur parcours de formation. (en EREA, CFA, ou LYCEE PRO).

Le Projet défini par chaque Segpa est intégré dans le projet d'Etablissement.